

Zurich, le 28 novembre 2022

[suissetec, case postale, CH-8021 Zurich](#)

Notre référence

Markus Rasper
+41 43 244 73 38
markus.rasper@suissetec.ch

Comité du domaine Sanitaire | eau | gaz de suissetec : nouveau membre

Madame, Monsieur,

Afin de gérer les vastes activités menées en faveur des membres suissetec, le domaine Sanitaire | eau | gaz souhaite renforcer son comité en accueillant un nouveau membre.

Nous recherchons une personne prête à s'engager pour l'association et à œuvrer pour le futur de la branche.

Domaine	Organe	Tâches et conditions
Sanitaire eau gaz	Comité du domaine Planification	<p>Tâches :</p> <ul style="list-style-type: none">• formuler les besoins et propositions de solution de la branche sous forme de mandats concrets (y compris calendrier et budget de réalisation)• définir la stratégie, les objectifs et les mesures en collaboration avec les autres membres du comité de domaine• soutenir la commission technique et d'autres groupes spécialisés dans leur mission• participer à d'autres commissions ou y siéger <p>Conditions :</p> <p>expérience en tant que propriétaire, responsable de département ou de projet dans une entreprise d'exécution ou un bureau d'études œuvrant dans les domaines de l'hygiène de l'eau potable, de l'eau chaude et de l'énergie.</p>

Taux d'occupation :

Par année, il faut compter environ 60 heures de travail et la participation à 8–10 séances.

NOUS, LES TECHNICIENS DU BÂTIMENT

Nous vous offrons :

Une plateforme composée de spécialistes confirmés, qui soutiennent et font avancer la branche grâce à des projets variés.

Vos dépenses sont prises en charge selon le règlement des frais de suissetec actuellement en vigueur.

Conditions :

Les membres des commissions spécialisées de suissetec doivent être actifs dans une entreprise membre de l'association. La langue de travail étant principalement l'allemand, ils doivent idéalement pouvoir au moins s'exprimer oralement dans cette langue.

Vous êtes motivé(e) et souhaitez vous engager au sein de l'association ?

Alors n'hésitez pas à nous contacter d'ici au 14 janvier 2023 au plus tard.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.